



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annecy, le 25 juillet 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AGRICULTURE

Dermatose nodulaire contagieuse des bovins : cinq nouveaux foyers confirmés et un nouvel arrêté de zonage

La situation épidémiologique relative à la dermatose nodulaire contagieuse des bovins (DNCB) continue d'évoluer dans le département. Cinq nouveaux foyers viennent d'être confirmés, portant à 20 le nombre total de foyers infectieux en Haute-Savoie depuis le 9 juillet dernier. Cette progression rapide et continue de la maladie rend nécessaire la poursuite des mesures de biosécurité (non-transport des animaux), le dépeuplement rapide et total des foyers infectés et le déploiement de la vaccination obligatoire et gratuite.

En raison d'un nouveau foyer en Savoie dans une nouvelle commune, la préfète de la Haute-Savoie a pris hier un nouvel arrêté préfectoral de zonage afin d'adapter le périmètre de lutte contre la propagation du virus. Cette décision, indispensable pour protéger les élevages encore indemnes, a pour conséquence un élargissement des zones réglementées sur le territoire départemental.

En application de ce nouvel arrêté, **treize nouvelles communes de la Haute-Savoie intègrent la zone de surveillance**. Il s'agit des communes de Bellevaux, Boège, Bogève, La-Côte-d'Arbroz, Essert-Romand, Habère-Lullin, Mégevette, Montriond, Morzine, Saint-Jean-d'Aulps, Seytroux, Vallorcine et Villard. La liste exhaustive des communes concernées sera publiée et mise à jour sur le site internet de la préfecture.

Par ailleurs, la proximité des nouveaux foyers détectés impose un renforcement des mesures pour **dix communes qui basculent de la zone de surveillance à la zone de protection**. Sont ainsi concernées les communes de Combloux, Les-Contamines-Montjoie, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Le-Grand-Bornand, Megève, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais-les-Bains et Sallanches.

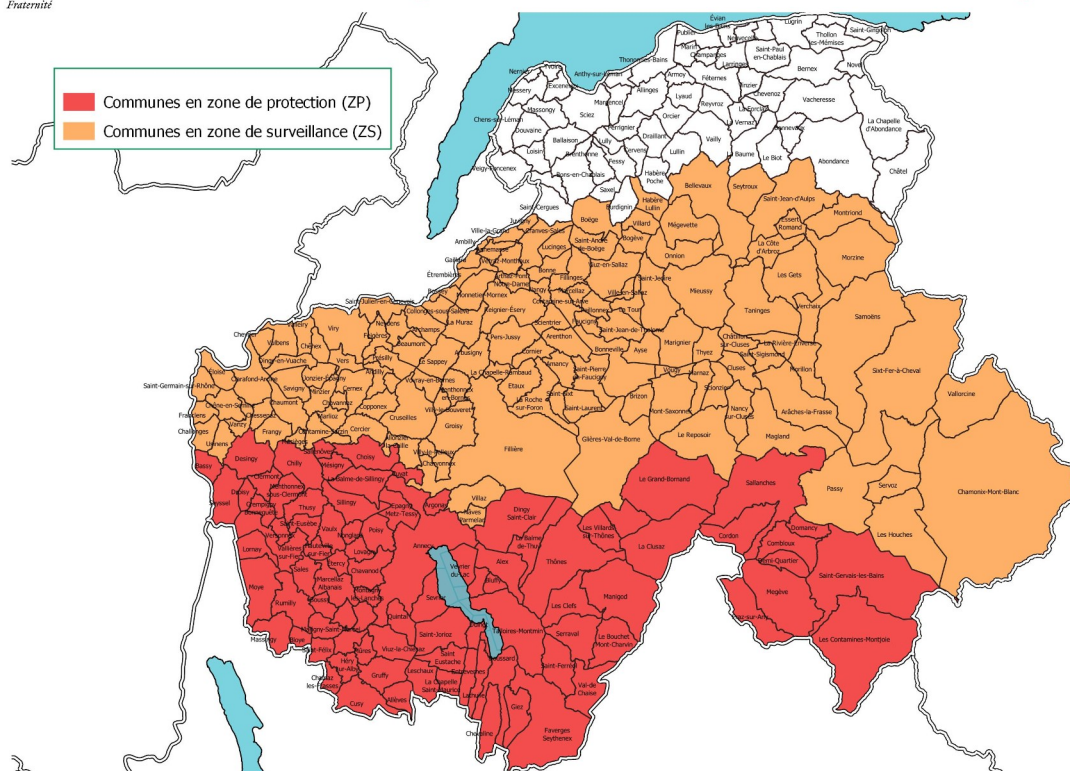
À ce titre, la préfète réitère son soutien le plus total à la profession agricole, durement éprouvée par cette crise. Elle salue le sens des responsabilités et la mobilisation des éleveurs, des vétérinaires et de l'ensemble des acteurs de la filière qui œuvrent sans relâche aux côtés des services de l'État.

Services de l'État en Haute-Savoie – Contact presse

06 49 75 25 92 | 06 78 05 98 53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

X | Instagram | LinkedIn

Foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine Zone réglementée en Haute-Savoie au 23 juillet 2025



Conception : DDPF 74
Sources : DDT 74, IGN

Direction départementale de la protection des populations de Haute-Savoie

Réalisé le 24 juillet 2025